

Charte du collégien

(Maj le 18-02-2012)

Je m'engage à respecter les règles de la scolarité

- Je m'engage à respecter l'autorité des professeurs.
- Je m'engage à respecter les horaires des cours et des activités pour lesquelles un engagement a été pris.
- Je m'engage à me présenter avec mon carnet de correspondance et le matériel nécessaire.
- Je m'engage à faire les travaux demandés par le professeur.
- Je m'engage à entrer en classe et circuler dans les couloirs calmement.
- Je m'engage à entrer au collège avec une tenue vestimentaire convenable.
- Je m'engage à adopter un langage correct.

Je m'engage à respecter les personnes

- Je m'engage à avoir un comportement respectueux envers les adultes et les autres élèves à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, y compris à travers l'usage d'internet.
- Je m'engage à être attentif aux autres et solidaire des élèves plus vulnérables.
- Je m'engage à briser la loi du silence en cas de souffrance d'un ou plusieurs élèves.
- Je m'engage à ne jamais mettre en cause ou me moquer d'un adulte ou d'un élève pour quelque raison que ce soit.
- Je m'engage à refuser tout type de violence ou de harcèlement.
- Je m'engage à respecter et défendre le principe absolu d'égalité entre les filles et les garçons et les règles de la mixité.
- Je m'engage à ne pas avoir un comportement violent, ni participer à un jeu qui viserait à blesser un camarade physiquement ou moralement.
- Je m'engage à respecter l'interdiction d'utiliser mon téléphone portable au collège.
- Je m'engage à ne pas utiliser mon téléphone portable pour filmer et diffuser des images sans l'autorisation d'un adulte de l'établissement.
- Je m'engage à faciliter et respecter le travail des agents d'entretien.
- Je m'engage à, respecter les personnes, avoir un comportement correct à l'occasion des transports et sorties scolaires ainsi qu'aux environs immédiats de l'établissement.

Je m'engage à respecter les biens communs

- Je m'engage à respecter le matériel de l'établissement, ne pas écrire sur le mobilier, ni sur les murs.
- Je m'engage à garder les locaux et les sanitaires propres.
- Je m'engage à ne pas utiliser les extincteurs et les alarmes sans raison.
- Je m'engage à respecter les principes d'utilisation des outils informatiques.
- Je m'engage à ne pas dégrader les véhicules de transport scolaire.

Le respect de l'ensemble de ces règles participe à instaurer un climat de vie favorable dans le collège, à développer une confiance partagée entre adultes et élèves et à créer un esprit de solidarité entre élèves.

Il permet à la communauté éducative de développer un contexte propice aux enseignements et à l'épanouissement des capacités et des compétences de chaque collégien. Par la mise en pratique de ces règles, chaque élève contribue à ce que tous soient heureux d'aller au collège et d'y travailler.